



# CFDT INFOS



## COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL 2025

### INSTRUCTION MINISTERIELLE DU 25 FEVRIER 2025

#### Personnels concernés :

Les personnels du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer relevant des corps administratifs, des corps relevant de la filière technique, des corps relevant de la filière numérique, des corps relevant de la filière sociale et médicale, des corps relevant de la filière sécurité routière

#### Dispositions de la circulaire de février 2025 :

- Le versement de CIA est prévu sur la paie du mois de juillet 2025
- Les tableaux locaux doivent être adressés aux services de la paye (SGAMI) au plus tard le 18 avril 2025
- Prise en compte des effectifs présents et en fonction au 31 décembre 2024
- Pour les agents des services étrangers majoration de 100€ pour les catégories A, 80€ pour les catégories B et 70€ pour les catégories C.
- Une attention particulière est portée aux agents en poste en SGCD

#### Points importants :

- Le CIA s'exerce en enveloppe budgétaire fermée déterminée sur la base du montant\_moyen par grade X le nombre d'effectifs.
- **Le CIA 2025 est versé en fonction de la manière de servir 2024. Un agent muté postérieurement au 31/12/2024 ne doit pas voir son CIA minoré du fait de son départ.**
- La circulaire prévoit en annexe des taux moyens par grade et des taux plafond.
- Le CIA n'est donc ni automatique ni reconductible automatiquement d'une année sur l'autre ;
- **Les agents en congé maladie ordinaire (CMO), congés de longue maladie, maladie professionnelle, accident de travail et congés de formation ou congés de paternité ou de maternité, peuvent percevoir le CIA**
- **Les agents en CMO, congés de maternité, congés de paternité sont assimilés comme agents à temps plein. La CIA ne peut pas être proratisé.**
- Les montants de CIA à zéro doivent être argumentés
- **Chaque agent doit recevoir une notification écrite quant à la décision d'attribution ou de non-attribution du CIA**

### POINTS DE VIGILANCE CFDT

- **Veiller à la mise en œuvre du dispositif de réexamen en demandant un bilan de sa mise œuvre avec un suivi spécifique pour les CIA à zéro euro, et une attention particulière sur la reconnaissance et la valorisation des agents et services particulièrement sollicités.**

**POUR TOUTES QUESTIONS COMPLEMENTAIRES OU  
DEMANDES INDIVIDUELLES,  
CONTACTER LA CFDT !**

Vos contacts CFDT :



[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)